

DECISION N°DC2025-

119

Réf : SG/DP

**OBJET** : Cession des matériels et équipements issus de l'ancien Centre Municipal de Santé Marcel Hanra à Villemomble à la société civile immobilière d'Attribution CMD 4 CHEMINS  
[Nomenclature « Actes » : 3.6 Autres actes de gestion du domaine privé]

Le Maire de Villemomble,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-21 et suivants, relatifs aux compétences du maire ;

**Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L.3211-1 à L.3212-3 relatifs à la gestion et à la cession des biens mobiliers appartenant à la commune ;

**Vu** la fermeture du centre municipal de santé Marcel Hanra situé au 1 rue Circulaire Henri Jousseau 93250 Villemomble ;

**Vu** la décision n°DC2025-113 concernant l'autorisation de vente de matériels issus de l'ancien centre municipal de santé Marcel Hanra à Villemomble

**Considérant** que la société civile immobilière d'Attribution CMD 4 chemins sise 132 avenue de la République - 93300 AUBERVILLIERS propose de reprendre le matériel et les équipements pour une valeur de 3 500€ ;

#### DÉCIDE

**Article 1 :** De vendre le matériel et les équipements issus de l'ancien Centre Municipal de Santé Marcel Hanra à la société civile immobilière d'Attribution CMD 4 CHEMINS pour un montant de 3 500€ ;

**Article 2 :** La présente décision peut être contestée dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Montreuil-Sous-Bois par courrier 7 rue Catherine Puig – 93558 MONTREUIL Cedex ou sur l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3 :** Ampliation par la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint Denis,
- Monsieur le comptable public assignataire,
- Le Service Financier de la Ville,
- La Direction Générale.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur  
093-219300779-20251216-18140-AU-1-1  
Acte certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 17 décembre 2025

Fait à Villemomble, le 16 décembre 2025

Le Maire  
Conseiller départemental de la Seine-Saint-Denis



Jean-Michel BLUTEAU